

Association Française des Amblyopes Unilatéraux

LETTRE TRIMESTRIELLE

Premier trimestre 2026

AFAU
11 rue Clapeyron
75008 PARIS

voir@voiretprevoir.net

Dans cette lettre trimestrielle de janvier 2026 :

Page	*Articles*
1	Mot du Président
1	Concert de Airike à l'AG
2	Assemblée Générale du 11 octobre 2025
2	Amblyope unilatéral célèbre : ***Thom Yorke***
3	Spécial évolution de la prévoyance
4	Spécial évolution de la prévoyance

Chères adhérentes, chers adhérents,
Voilà commencée la période durant laquelle nous passons le cap de la nouvelle année.
Avec mes collègues du Conseil d'Administration, nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une heureuse nouvelle année 2026.





L'année 2025 s'achève avec plusieurs évènements :
Notre assemblée Générale qui s'est tenue le 11 octobre dernier et dont le compte rendu est à lire au dos.

Une nouvelle discussion avec nos courtier et assureur sur les conditions de notre contrat pour 2026.
La dernière étape vers la reconnaissance d'Utilité publique pour l'AFAU, l'avis du Conseil d'Etat est favorable. Nous attendon le décret, à paraitre..



Les enjeux de la nouvelle année, sont déterminent pour notre avenir : travail de sensibilisation des pouvoirs publics, promotion de l'AFAU et de sa particularité avec la prévoyance auprès des opticiens et orthoptistes ainsi que consolidation de notre prévoyance.

Pour cela, le CA va s'organiser, notamment avec notre nouvel administrateur Eric Monchet qui a déjà pris en mains notre présence sur les réseaux sociaux. Nous lui souhaitons la bienvenue et le remercions de son investissement pour l'AFAU.

Dernière minute : Notre assureur historique a dénoncé notre contrat pour imposer un rognage des garanties et une augmentation des primes de 30%. C'est inacceptable ! Nous avons cherché une solution alternative. A lire pages 3 et 4.



Michel KOHN
Président de l'AFAU



Concert de air_ike en deuxième partie de notre Assemblée Générale du 11 octobre 2025

Eric Monchet adhérent de l'AFAU depuis 1974 et nouvel administrateur a proposé un récital de ses chansons en deuxième partie d'Assemblée Générale avec notamment « Borgne to be Alive » qui évoque son amblyopie unilatérale. Il était accompagné de son guitariste Fabrice Gendron.

Les adhérents présents étaient enchantés et plutôt que d'écrire, nous vous laissons découvrir ce récital en images…



















Association Française des Amblyopes Unilatéraux



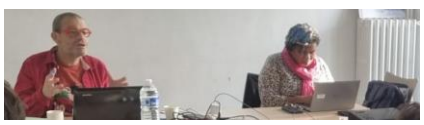
LETTRE TRIMESTRIELLE

Premier trimestre 2026

Assemblé Générale du 11 octobre 2025



C'est en une journée ensoleillée que s'est tenue notre Assemblée Générale en présence de plus de 20 personnes.



Dans les rapports d'activités et financiers, nous avons redéroulé l'année 2024 et évoqué celle en cours dans le rapport moral. L'ensemble de ces points obligés d'Assemblée Générale ont été unanimement approuvés.





Globalement, nos finances vont mieux, en termes de trésorerie, mais l'avenir semble plus difficile sans un afflux massif de nouveaux adhérents.

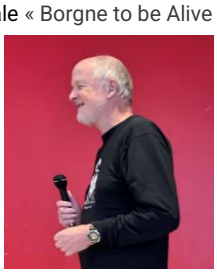


Nous avons aussi évoqué , une nouvelle fois, l'ajustement de nos statuts dans le cadre de notre demande de reconnaissance d'utilité publique qui semble ne plus être très loin d'aboutir. Une probable surprise pour 2026 !

Cette assemblée a aussi validé notre nouveau règlement intérieur voulu par nos statuts adopté l'an passé.



Nous sommes aussi heureux d'accueillir un nouvel administrateur, Eric Monchet, qui vient renforcer le Conseil d'Administration. Parmi ces nombreuses qualités, il possède celle d'écrire et interpréter des chansons. C'est lui qui a clos notre Assemblée Générale avec un concert d'une heure, environ et sa célère chanson dédiée à son amblyopie unilatérale « Borgne to be Alive ».



Cette matinée s'est achevée par un buffet déjeunatoire participatif, type « auberge espagnole » où chaque convive avait apporté un met mis en commun, fort conviviale. Cette formule, en plus d'être sympathique a permis d'échanger sur maints sujets divers et variés.





Pour l'année 2026, l'Assemblé Générale se déroulera probablement en octobre et devrait, si tout va bien, se clôturer sur une séance collective de « yoga des yeux ». Ainsi, nous pourrons découvrir et expérimenter une nouvelle façon de décontracter et reposer notre œil qui voit bien.



Dernière minute !

A l'heure ou nous clôturons cette Lettre Trimestrielle, nous avons appris que le Conseil d'Etat a donné un avis favorable à notre demande de reconnaissance d'utilité publique. Nous attendons, maintenant, le décret qui confirmera cette décision.
Bien naturellement, vous en saurez plus dans la prochaine Lettre Trimestrielle.



Amblyope unilatéral célèbre : *Thom Yorke*

Thomas Edward Yorke est né à Wellingborough, dans le comté de Northamptonshire, au coeur de l'Angleterre, le 7 octobre 1968. Enfant, à cause d'une paralysie de l'oeil gauche, il passe beaucoup de temps à l'hôpital. Il subit cinq opérations mais perd en partie la vision de cet oeil. Puis, Thom Yorke s'entiche de Queen, en particulier du guitariste Brian May qui devient son héros. Ses parents lui achètent une guitare acoustique et il crée son premier groupe à l'âge de dix ans. Son frère Andy Yorke deviendra lui le chanteur d'Umbelievable Truth. C'est finalement aux côtés d'Ed O'Brien, Phil Selway puis Jonny, le frère de Colin Greenwood, avec qui il forme depuis 1986 le groupe On A Friday, que Thom Yorke trouve sa voie. Ses références musicales incluent Joy Division, Pixies, David Bowie et R.E.M.. En été 1991, ils deviennent Radiohead et enregistrent Drill, démo qui sort en mai 1992. A cette époque, le parolier de Radiohead craint l'échec et la férocité des critiques. Aussi quand « Creep », extrait de leur premier album, est un succès aux Etats-Unis fin 1992, il est difficile de ne pas y voir une forme de catharsis. Or, ce spleen trouve un écho considérable auprès d'une jeunesse en manque de repères. Assailli de questions, effrayé par cette responsabilité soudaine, il décide d'adopter une grande réserve par rapport au public et aux médias.
Source : biographie de l'artiste sur Deezer



Fin de collaboration avec notre assureur historique !

Par une lettre datée du 30 octobre 2025, dernier jour possible pour une éventuelle dénonciation de contrat, AXA signifiait sa dénonciation du contrat qui nous liait depuis 1970.



Les dernières propositions formulées par AXA pour l'année 2026 étaient en augmentation de 30% par rapport à la tarification en vigueur en 2025. De plus, Axa avait décidé, de façon unilatérale, sans négociation possible et sans prévenir, de supprimer les garanties A5, A6, A7, A8 et A9 ainsi que A7M5 et A9M5. En même temps, ils imposaient de limiter les garanties restantes à un capital maximum de 200 000 € (il pouvait aller jusqu'à 450 000€ sur A9M5, par exemple !).

Ces modifications (hors tarification) impactaient 730 adhérents (sur plus de 4000).

C'était inacceptable pour le Conseil d'Administration de l'AFAU.

Ne rompant pas le dialogue avec notre assureur historique, nous rencontrions une représentante d'AXA, en compagnie de notre courtier, le 27 novembre 2024.

Si l'ambiance était tendue, elle n'en demeurait pas moins cordiale. Néanmoins, il nous a vite été signifié que nous pouvions prolonger le contrat actuel aux nouvelles conditions imposées et qu'une telle prolongation pourrait être décidée jusqu'au derniers jours de décembre sans rupture des garanties restantes. En même temps était précisé que ces nouvelles décisions n'étaient absolument pas négociables. Les adhérents assurés au garanties supprimées passeraient automatiquement à la garantie maximale restante, à savoir A4 pour la garantie accident et AM5 pour la garantie maladie. Cette dernière voyant le capital garanti raboté de 250 000€ à 200 000€ !).



Le chat amblyope unilatéral

Ce même 27 novembre, notre courtier répondait, enfin, à une demande vieille de 4 années, au moins, à savoir une étude de choix alternatif à AXA.

Vraisemblablement, seule l'urgence de la situation les a fait réellement bouger.

Ce n'est pas vain, car leurs propositions conduisent le Conseil d'Administration à choisir un nouvel assureur très intéressant.

Ce nouvel assureur est japonais, très réputé au Japon et connu en Europe pour sa maitrise des assurances spéciales et notamment les ONG. Département auquel nous seront rattaché.

Ce microséisme, a aussi permis à notre courtier , Verspieren, de se remettre en question et de nous rattacher à un autre département plus adapté à notre police d'assurance.

Ainsi, nous allons changer d'interlocuteur. Notre nouveau contact chez Verspieren Benefits sera Monsieur Pierre BUI.



Nous bénéficierons, aussi, d'une personne interface qui gérera techniquement avec Luisa, notre responsable administrative, les différents cas spécifique d'adhésion, de prise en charge des sinistres et des autres démarches comptables et administratives.

Concernant les expertises médicales, le nouvel assureur Tokio Marine se fiera à l'expert de l'AFAU, Le professeur Antoine Rousseau, pour les adhésions et passera par les experts spécialisés de la société DENOS pour les sinistres.

DENOS Health Management

TOKIO MARINE HCC

Notre nouvelle solution de prévoyance

Finalement, le choix du CA s'est porté sur la société TOKIO MARINE HCC qui nous propose une gamme de prévoyance très proche de ce que nous avions jusqu'à présent avec une Moindre majoration tarifaire comparée à notre assureur historique.

Nous vous proposons, ci-après une reprise des principales dispositions du nouveau contrat comparé aux dernières dispositions en vigueur en 2025.

Comparatif Prévoyance	*Régime AXA 2025*	*Tarifs AXA 2025*	*Proposition Tokio Marine HCC*	*Tarifs Tokio Marine HCC 2026*	Glossaire
Âge limite de souscription	65 ans révolus (souscription)		**65 ans révolus**		
Âge limite de couverture	GM = terme de l'année du 65e anniversaire		**GM = terme de l'année du 65e anniversaire**		
	GA = Terme de l'année du 85e anniversaire		**GA = Terme de l'année du 85e anniversaire**		GM = Garantie Maladie
Formalités médicales	A l'adhésion(expert AFAU + expert AXA) et au sinistre (Expert indépendant)		**A l'adhésion (expert AFAU) et au sinistre (Expert DENOS)**		GA = Garantie Accident
Garanties Accidents					G1 = Garantie 1 = Perte totale ou partielle du "bon
A1	G1 = 50 000€ ; G2 = 2300€	8,26 €	**G1 = 50 000€ ; G2 = 2300€**	**9,83 €**	Garantie 2 = perte de l'œil déficient par énucléa
A2	G1 = 100 000€ ; G2 = 4600€	16,52 €	**G1 = 100 000€ ; G2 = 4600€**	**19,66 €**	A = accident
A3	G1 =150 000€ ; G2 = 6900€	24,77 €	**G1 =150 000€ ; G2 = 6900€**	**29,48 €**	M = maladie
A4	G1 = 200 000€ ; G2 = 9200€	33,03 €	**G1 = 200 000€ ; G2 = 9200€**	**39,31 €**	T1 = Tarification jusqu'à 60 ans
A5	G1 = 250 000€ ; G2 = 11500€	42,45 €	**G1 = 250 000€ ; G2 = 11500€**	**50,52 €**	T2 = Tarification à partir de 61 ans
A6	G1 = 300 000€ ; G2 = 13800€	50,94 €	**G1 = 300 000€ ; G2 = 13800€**	**60,62 €**	T3 = Tarification jusqu'à 49 ans
A7	G1 = 350 000€ ; G2 = 16100€	59,42 €	**Transfert sur A6**		T4 = Tarification à partir de 50 ans
A8	G1 = 400 000€ ; G2 = 18 400€	67,91 €	**Transfert sur A6**		
A9	G1 = 450 000€ ; G2 = 20700€	76,41 €	**Transfert sur A6**		
Garanties AM (Accident et maladie)					
AM1	50 000 €	T1 = 25,41€ ; T2 = 30,23€	**50 000 €**	**T1 = 30,24€ ; T2 = 35,97€**	
AM2	100 000 €	T1 =50,82€ ; T2 = 60,47€	**100 000 €**	**T1 =60,48€ ; T2 = 71,96€**	
AM3	150 000 €	T1 = 76,23€ ; T2 = 90,71€	**150 000 €**	**T1 = 90,71 ; T2 = 107,94€**	
AM4	200 000 €	120,12 €	**200 000 €**	**142,94 €**	
AM5	250 000 €	T3 = 156,98€ ; T4 = 171,88€	**250 000 €**	**T3 = 186,81€ ; T4 = 204,54€**	
A9M5	250 000€(M) à 450 000(A)	T3 = 192,48€	**250 000 €**		
A7M5	250 000€(M) à 350 000(A)	T4 = 189,62€	**250 000 €**		

A ces principales caractéristiques, il faut rajouter les suivantes :

Garanties complémentaires :

*- **Aménagement du domicile** :*

Si la garantie 1 est souscrite, en cas d'Invalidité totale des fonctions visuelles de l'Assuré, à la suite d'un Accident, ou d'une Maladie si
l'option est souscrite, nécessitant l'adaptation de son domicile, l'Assureur prend en charge sur justificatifs les dépenses de l'Assuré
engagés pour aménager sa résidence principale dans la limite de 10% du capital prévu au titre de la garantie 1 et avec un maximum de
10.000 €

*- **Assistance psychologique** :*

Si la garantie 1 est souscrite, en cas d'Invalidité totale des fonctions visuelles de l'Assuré, à la suite d'un Accident, ou d'une Maladie si
l'option est souscrite, l'Assureur remboursera, sur justificatifs, le montant des consultations auprès d'un psychologue, à concurrence de
2.500 € maximum par Assuré

Ainsi, notre dispositif de prévoyance pour le « bon œil » peut sereinement se prolonger avec notre nouvel assureur. Malheureusement, nous n'avons pas pu éviter une hausse substantielle de tarif, mais l'avons contenu, y compris en renégociant à la baisse (symbolique) la commission de notre Courtier.

Présentation du Groupe TMHCC

Présent dans plus de 100 catégories d'assurance spécialisée avec 4 300 collaborateurs répartis dans 180 pays, Tokio Marine HCC est l'un des principaux assureurs spécialisés au monde.
Basé à Houston depuis 1974, Tokio Marine HCC est spécialisé dans certains des domaines les plus complexes de l'assurance, se concentrant sur une souscription sur mesure et fournissant une gestion des risques de la plus haute qualité.
Nous nous sommes développés de manière organique et par le biais d'acquisitions, mais en gardant toujours le même objectif à l'esprit : anticiper et devancer les risques émergents dans le monde afin de pouvoir protéger et défendre nos assurés.
Le succès des clients est la priorité de tous les collaborateurs de TMHCC depuis notre création.
Lorsque nous avons rejoint la famille Tokio Marine Group en 2015, cela a été consolidé par notre vision globale : être une entreprise responsable (To be a good company en anglais).
Située au Japon, Tokio Marine Group est l'une des premières compagnies d'assurance au monde avec une capitalisation boursière de 81 milliards de dollars*.
**Au 30 juin 2025*

